



EUREKA CONSULTING

Parce que votre entreprise vit des moments clés

Public et prérequis

PDG, DG, DRH, DAF, RRH,
responsable des affaires
sociales, juristes
d'entreprise, responsable
paie, managers
Cette formation ne nécessite
pas de prérequis.

Intervenant

VANNONI Claire juriste en
droit social et formatrice au
sein du cabinet EUREKA
CONSULTING.

Objectifs

Appréhender l'ensemble des
thèmes qui ont marqué
l'actualité sociale de l'année
2017 et de début 2018

Mesurer la portée pratique
des dernières réformes
législatives à travers le
regard de votre expert et
échanger avec vos pairs sur
leur impact dans vos
entreprises.

Durée

1 jour

9h00 - 12h30 et 13h30 –
17h30

Café d'accueil - collation et
repas du midi pris en
commun avec le formateur

Maitriser l'outil et le contenu d'information de votre BDES

BDES : outil d'information économique et social obligatoire

Les différents rapports obligatoires selon l'effectif de l'entreprise sont intégrés à la BDES (base de données économiques et sociales) en application de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. Ils recensent tout un ensemble de tableaux de suivi indispensables pouvant être mis en place dans toute entreprise, quelle que soit sa taille. Ils sont également un outil de dialogue social dans l'entreprise.

L'analyse de ces données et de leur évolution dans le temps, sont aussi une réelle mine d'informations permettant au chef d'entreprise de construire des tableaux de bord pertinents, d'alerter et de mettre en place des actions correctives pour tenir ses objectifs et prendre des décisions.

1. La BDES : enjeux et impacts pour l'entreprise

- Les objectifs généraux de la BDES
- Les enjeux économiques, méthodologiques et organisationnels
- L'impact sur le dialogue social
- Le point sur les dernières évolutions législatives

2. Le cadre de fonctionnement de la BDES

- Le périmètre : entreprise, groupe, UES
- Faut-il dialoguer ou négocier sur la BDES : comment choisir ?
- Quels supports possibles prévoir, avec quelles fonctionnalités ?
- Faut-il déclarer la BDES à la CNIL ?

3. L'accès à la BDES

- Qui y a accès ?
- Peut-on prévoir un accès différencié selon les mandats ?
- Quand les élus ont-ils accès à la BDES ?

4. La confidentialité des informations

- Quelles sont les modalités de confidentialité de la BDES ?
- Quelles sont les informations sensibles ?

Outils pédagogiques

Le formateur est juriste et praticien de terrain

Salle de formation avec rétroprojecteur ou grand écran / paperboard
Connexion Internet Wifi

Rythme de la formation participative alternant apport théorique et exercices pratiques –

Distribution à chaque participant d'un support de formation papier en début de formation + remise du support sur clef SUB en fin de formation)

Quizz de connaissance à froid en début de formation et correction en clôture de la formation avec remise de l'évaluation à chaque stagiaire

Clôture de la formation et déroulé d'un plan d'action immédiatement mobilisable en entreprise

Poursuite des échanges de la formation au travers d'un SAV d'un mois : mail - téléphone et viséo ne nécessitant pour le participant aucun outil particulier autre qu'un ordinateur.

- L'obligation de discrétion des représentants du personnel
- Les sanctions en cas de violation de l'obligation de discrétion

5. Le contenu de la BDES

- L'exclusion des informations ponctuelles
- La présentation des informations dans le temps
- La présentation des informations sous forme de données chiffrées ou de grandes tendances
- Les différentes rubriques de la BDES à la loupe

6. Le contenu « enrichi » de la BDES suite à la réforme du dialogue social

- La « nouvelle » rubrique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Les informations récurrentes du CE à intégrer dans la BDES
- Les informations récurrentes du CHSCT à intégrer dans la BDES
- L'actualisation de la BDES

7. Les 3 consultations annuelles du CE

- La BDES support des consultations annuelles du CE
- Les orientations stratégiques de l'entreprise
- La situation économique et financière de l'entreprise
- La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

8. Les risques d'une BDES incomplète

Les apports des ordonnances Macron.